



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 27 juin 2023**

Nombre de conseillers élus : 29      Conseillers en fonction : 27      Conseillers présents : 20 (4 procurations)

L'an 2023, le 27 juin à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de Benfeld s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Jacky WOLFARTH, Maire, en session ordinaire. Mme Florence SCHWARTZ a été désignée secrétaire de la séance.

Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis par voie électronique aux Conseillers municipaux le 21 juin 2023.

**Membres présents :**

M. Jacky WOLFARTH	Mme Véronique BRUDER	M. Frédéric BARTHE
Mme Stéphanie GUIMIER	M. François LARDINAIS	M. Antony REIFF
M. Claude WEIL	Mme Sonia JEHL	Mme Gaëtane CHAUVIN
Mme Nathalie GARBACIAK	M. Eric LACHMANN	M. Philippe WETZEL
M. Jean Jacques KNOFF	Mme Julie ROJDA	Mme Chantal WINTZ
Mme Florence SCHWARTZ	M. Eric HELBLING	Mme Caroline RUDOLF
M. Bruno LEFEBVRE	Mme Séverine RAMSEYER	

**Membres absents excusés :** M. Christian SITTLER (procuration à Mme Stéphanie GUIMIER), Mme Ellia FONTAINE, Mme Elsa ESTREICHER (procuration à Mme Florence SCHWARTZ), M. Martin GUNDELACH (procuration à M. Jean Jacques KNOFF), Mme Elodie PAULUS (procuration), M. Richard BAUMERT (procuration à M. Jacky WOLFARTH) et M. Vincent KALT.

**Assistait en outre :** MM. Vincent SCHULTZ, Directeur Général des Services.

**DCM59/07/2023      Nouveau complexe culturel polyvalent - avenant au contrat de maîtrise d'œuvre**

M. le Maire rappelle que par délibération du 30 janvier dernier, le Conseil Municipal a approuvé l'avant-projet définitif pour un montant estimatif de 4 883 723 € HT en formulant les remarques suivantes :

- le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre est estimé à 825 584 € HT et que le Conseil Municipal délibérera sur ce point ultérieurement,
- l'avant-projet définitif est susceptible d'évoluer selon les analyses de sol complémentaires qui peuvent avoir une incidence sur les fondations du bâtiment, et selon les exigences d'efficacité énergétique requises pour bénéficier de certaines participations financières.

Les résultats des analyses de sol réalisées sont sans incidence sur le coût estimatif du projet.

Quant aux performances thermiques du projet, elles sont conformes aux normes requises en particulier pour les bénéficiaires des fonds FEDER (Fonds Européen de Développement Régional).

La levée de ces réserves permet donc de maintenir le coût estimatif pris en compte le 30 janvier 2023 hormis l'effet de l'inflation (indice BT01) dont il convient de tenir compte.

Ainsi, le coût estimatif est porté à 5 010 505 € HT (valeur mai 2023).

Quant au contrat de maîtrise d'œuvre signé avec le cabinet Coulon et associés en vertu de la délibération du 1<sup>er</sup> août 2022, il a pour référence une enveloppe prévisionnelle des travaux de 4 100 000 € HT (valeur novembre 2021).

Les dispositions réglementaires de ce contrat prévoient la mise à jour du forfait de rémunération du maître d'œuvre sur la base du coût estimatif approuvé en phase avant-projet définitif.

En conséquence, il convient de passer un avenant au contrat de maîtrise d'œuvre portant mise à jour des honoraires du cabinet Coulon et associés :

- Forfait provisoire de rémunération basée sur l'enveloppe prévisionnelle de travaux en phase concours de 4 100 000 € HT, valeur novembre 2021 : 706 776,61 € HT.
- Rémunération définitive basée sur le coût prévisionnel des travaux en phase avant-projet définitif de 4 536 857 € HT, valeur novembre 2021 : 772 952,63 € HT.

En sus, l'effet de l'inflation s'appliquera de manière automatique sur la base de l'évolution de l'indice BT01.

Pour information, le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre était estimé à 825 584 € HT dans la délibération du 30 janvier 2023, il est aujourd'hui estimé à 844 791 € HT sur la base de la valeur BT01 de mai 2023.

Entendu les explications de de M. le Maire,

le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,

approuve la signature de l'avenant tel que proposé à savoir une rémunération définitive basée sur le coût prévisionnel des travaux en phase avant-projet définitif de 4 536 857 € HT, valeur novembre 2021, soit 772 952,63 € HT.

Adopté à l'unanimité.

La Secrétaire de séance,  
Mme Florence SCHWARTZ



POUR EXTRAIT CONFORME  
Le Maire,  
Jacky WOLFARTH.

